
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 février 2026 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Edith Lalanne et les conseillers Sylvain Dubuc, Alain Bourdages, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
Mme Crystel Poirier, greffière adjointe

Absence motivée :

Mme Lucie Bisson, conseillère

La séance débute à 19 h 30.

26-030

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Alain Bourdages

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Proclamations

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 26-030 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 26-031 2.2. Adoption – Procès-verbaux – Séance ordinaire du 13 janvier 2026 et séance extraordinaire du 26 janvier 2026

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 26-032 3.1. Comités et commissions – Années 2025 à 2029 – Modification de la résolution 25-450

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 26-033 4.1. Approbation – Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable – Règlement 61 pour la présélection du système d'ozonation pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 250 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 250 000 \$
- 26-034 4.2. Approbation – Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable – Règlement 62 pour services professionnels pour réfection et mise aux normes des systèmes de génératrices pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 571 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 571 000 \$

26-035 4.3. Appui à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Demande au ministère de la Sécurité publique – Fin du financement Violence Conjugale et Intrafamiliale

26-036 4.4. Autorisation de signature – Avenant numéro 1 à l'Entente de gestion – Bixi Montréal – Années 2026 à 2028

5. RESSOURCES HUMAINES

26-037 5.1. Autorisation de signature – Avenant numéro 1 au Contrat de travail – Directrice adjointe remplaçante au Service des loisirs

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

26-038 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer

26-039 7.2. Rapport du trésorier – Financement des partis politiques municipaux et contrôle des dépenses électorales – Exercice financier 2025

26-040 7.3. Attribution – Contrat relatif à l'acquisition de licences annuelles Microsoft 365 – Année 2026

26-041 7.4. Autorisation de renouvellement – Contrat de service en cybersécurité – Année 2026

8. INFRASTRUCTURES

26-042 8.1. Adjudication – Inspections télévisées, nettoyage et diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues – Projet R-1353, lot 1

26-043 8.2. Adjudication – Travaux de reconstruction de la chaussée de la rue Benoît – Projet SI-26-279

26-044 8.3. Adjudication – Travaux de gainage d'aqueduc sur diverses rues – Projet SI-26-280, lot 1

26-045 8.4. Adjudication – Retrait des sols en pile au 1501, rue Nobel (2^e partie – 8 350 m³) – Projet SI-26-283, lot 1

26-046 8.5. Adjudication – Travaux de marquage de chaussées – Projet SI-26-278, lot 1

26-047 8.6. Adjudication – Fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2026 et en option pour l'année 2027 – Projet SA-25-60

26-048 8.7. Attribution – Services d'entretien préventif et de réparations des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux – Projet SA-26-01

26-049 8.8. Attribution – Services professionnels d'un laboratoire pour une étude géotechnique et environnementale des sols dans le cadre de futurs travaux d'agrandissement de la caserne de pompiers – Projet R-1319, lot 2

26-050 8.9. Attribution – Achat et installation d'équipements de sécurité routière – Projet SA-25-68

26-051 8.10. Reconduction – Année optionnelle – Services de balayage et nettoyage des rues – Projet SA-25-05

26-052 8.11. Approbation – Liste des provisions pour les contrats attribués ou adjugés (Projets R-1353, lot 1 / SI-26-279 / SI-26-280, lot 1 / SI-26-283, lot 1)

26-053 8.12. Approbation de la programmation de travaux – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) – Version 1 amendée – Modification de la résolution 25-474

9. LOISIRS

- 26-054 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence
- 26-055 9.2. Aides financières – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Utilisation de la piscine intérieure et de l'aréna – Année 2026
- 26-056 9.3. Aide financière de fonctionnement – Association de propriétaires de chiens de Sainte-Julie – Année 2026
- 26-057 9.4. Autorisation de signature – Aide financière – Les Amis-Soleils de St-Bruno – Entente officielle de participation aux activités de loisirs adaptés – Année 2026
- 26-058 9.5. Attribution et autorisation de signature – Contrat de conception et de réalisation d'une œuvre d'art public au parc Edmour-J.-Harvey
- 26-059 9.6. Attribution – Contrat de service – Traverse de l'épouvante – Édition 2026
- 26-060 9.7. Attribution – Contrat d'entretien et de soutien – Logiciel SirsiDynix – Année 2026
- 26-061 9.8. Demande d'aide financière – Programme de soutien aux initiatives culturelles – Projet Ciné-Club Sainte-Julie – Année 2026
- 26-062 9.9. Résiliation – Protocole d'entente régissant l'utilisation de la piscine au parc Jules-Choquet – Club de natation Samak de Brossard inc.

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 26-063 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 26-064 10.2. Renouvellement de mandats – Comité consultatif d'urbanisme

11. RÉGLEMENTATION

- 26-065 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1240-2 modifiant le Règlement 1240 sur la gestion contractuelle relativement à diverses dispositions
- 26-066 11.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1357 décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures sur une portion du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue Principale, incluant leur intersection, ainsi que des frais contingents pour un montant de 6 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 6 800 000 \$
- 26-067 11.3. Adoption du second projet de règlement – Règlement 1101-131 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter l'usage « 6931 Service de récupération de contenant consigné » à la liste des usages permis de la classe C2 Commerce de détail et de services
- 26-068 11.4. Adoption – Règlement 1356 relatif au code d'éthique et de déontologie des élués et élus de la Ville de Sainte-Julie

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme
– 14 janvier 2026

12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-069 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCLAMATION – MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS – 1^{er} AU 28 FÉVRIER 2026 –
35^e ÉDITION**

ATTENDU QUE la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs a lancé la 35^e édition du Mois de l'histoire des Noirs, sous le thème *Élevons nos voix ensemble*;

ATTENDU QUE, malgré les avancées réalisées, les luttes pour l'égalité se poursuivent et les récits se complexifient, faisant du *Mois de l'histoire des Noirs* un espace de mémoire, de reconnaissance et de mobilisation collective, où le public est invité à découvrir les contributions des communautés noires d'ici et d'ailleurs et à imaginer un Québec pluriel, innovant et solidaire;

ATTENDU QUE les personnes afrodescendantes doivent pouvoir être les porteuses de leurs propres récits, affirmer leurs identités plurielles et mettre en valeur la richesse de notre héritage collectif;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le mois de février 2026 comme étant le « *Mois de l'histoire des Noirs* », reconnaît l'importance des contributions des communautés noires d'ici et d'ailleurs et invite toute la population julievilloise à participer à cette initiative.

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 16 AU
20 FÉVRIER 2026**

ATTENDU QUE l'édition 2026 des *Journées de la persévérance scolaire* aura pour thème « *La persévérance, ça mène loin* » et sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

ATTENDU QUE l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

ATTENDU QUE la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais est plutôt un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, et ce, peu importe l'ordre d'enseignement;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les « *Journées de la persévérance scolaire* » et salue les efforts de tous les intervenants qui posent des gestes favorisant la persévérance scolaire des jeunes et qui contribuent ainsi à leur réussite scolaire.

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES – 8 MARS 2026

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations Unies définit le 8 mars comme étant « un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, sans égard aux divisions, qu'elles soient nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques »;

ATTENDU QUE cette journée sert de moment de réflexion et d'action et vise notamment à dénoncer la discrimination, les inégalités et les violences vécues par les femmes ainsi qu'à discuter de revendications sociales, économiques ou de conditions de travail;

ATTENDU QUE cette journée vise également à souligner les actions réalisées par les femmes dans le passé pour paver la voie aux futures générations de femmes et à trouver des solutions permettant d'améliorer leur avenir;

ATTENDU QUE malgré les différentes batailles gagnées au cours des dernières décennies, il est nécessaire de poursuivre les actions entreprises et de soutenir les efforts déployés;

ATTENDU QUE la parité dans le domaine électoral n'est pas encore atteinte, mais que les femmes ont obtenu d'importantes avancées lors des élections municipales tenues en novembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal est fier de compter, parmi ses élu.e.s, un total de quatre conseillères municipales;

PAR CONSÉQUENT la Ville de Sainte-Julie proclame le 8 mars 2026 comme étant la « *Journée internationale des droits des femmes* », salue le travail, les accomplissements, les réalisations et la force de toutes les femmes passées et présentes et invite tous les julieillois à poursuivre leurs efforts pour offrir un milieu de vie égalitaire à toutes les femmes, dénué de discrimination, d'inégalités et de violences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-031

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-032

**COMITÉS ET COMMISSIONS – ANNÉES 2025 À 2029 – MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION 25-450**

ATTENDU la résolution 25-450, adoptée le 18 novembre 2025, par laquelle le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au sein de divers comités et commissions, suivant l'élection municipale du 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à la création d'un nouveau comité, à la nomination des élus municipaux appelés à y siéger et à la révision de certaines nominations existantes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE procéder à la création du comité du Vieux-Village et de nommer messieurs les conseillers Sylvain Dubuc et Christian Huard à titre de membres pour siéger au sein de ce comité;

DE retirer monsieur le conseiller Sylvain Dubuc de la liste des membres siégeant au sein du comité de la Forêt nourricière;

DE modifier la résolution 25-450, adoptée le 18 novembre 2025, en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-033

**APPROBATION – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES,
SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – RÈGLEMENT 61 POUR LA PRÉSÉLECTION DU
SYSTÈME D'OZONATION POUR DESSERVIR LES VILLES DE VARENNES,
SAINTE-JULIE ET SAINT-AMABLE POUR UN MONTANT DE 250 000 \$ ET
AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS
EXCÉDER 250 000 \$**

ATTENDU QUE l'*Entente intermunicipale entre les corporations des villes de Varennes, de Sainte-Julie et de la municipalité de Saint-Amable ayant pour objet leur alimentation en eau potable*, intervenue entre la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable (ci-après la « RIEP ») et les villes précédemment mentionnées, en date du 6 février 1990, prévoit que la RIEP a notamment pour mandat de pourvoir à l'exploitation, à l'opération, à la réfection, à l'amélioration du système d'aqueduc intermunicipal, ainsi qu'à la réalisation et à l'acquisition de tout ouvrage utile pour assurer ou améliorer l'alimentation en eau potable des corporations municipales parties à l'entente;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIEP a procédé à l'adoption du *Règlement 61 pour la présélection du système d'ozonation pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 250 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 250 000 \$*, conformément à la résolution 25-5605, adoptée le 18 décembre 2025;

ATTENDU QUE l'article 468.14.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que tout règlement d'emprunt initié par une régie intermunicipale est assujéti à l'approbation de l'ensemble des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par M. Alain Bourdages

RÉSOLU :

D'approuver le *Règlement 61 pour la présélection du système d'ozonation pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 250 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 250 000 \$*, tel que soumis;

DE transmettre copie de la présente résolution à la RIEP, ainsi qu'aux villes de Varennes et de Saint-Amable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-034

APPROBATION – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – RÈGLEMENT 62 POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE GÉNÉRATRICES POUR DESSERVIR LES VILLES DE VARENNES, SAINTE-JULIE ET SAINT-AMABLE POUR UN MONTANT DE 571 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 571 000 \$

ATTENDU QUE l'*Entente intermunicipale entre les corporations des villes de Varennes, de Sainte-Julie et de la municipalité de Saint-Amable ayant pour objet leur alimentation en eau potable*, intervenue entre la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable (ci-après la « RIEP ») et les villes précédemment mentionnées, en date du 6 février 1990, prévoit que la RIEP a notamment pour mandat de pourvoir à l'exploitation, à l'opération, à la réfection, à l'amélioration du système d'aqueduc intermunicipal, ainsi qu'à la réalisation et à l'acquisition de tout ouvrage utile pour assurer ou améliorer l'alimentation en eau potable des corporations municipales parties à l'entente;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIEP a procédé à l'adoption du *Règlement 62 pour services professionnels pour réfection et mise aux normes des systèmes de génératrices pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 571 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 571 000 \$*, par l'entremise de la résolution 26-5611, adoptée le 15 janvier 2026;

ATTENDU QUE l'article 468.14.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que tout règlement d'emprunt initié par une régie intermunicipale est assujéti à l'approbation de l'ensemble des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée;

Il est PROPOSÉ par M. Alain Bourdages
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'approuver le *Règlement 62 pour services professionnels pour réfection et mise aux normes des systèmes de génératrices pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 571 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 571 000 \$*, tel que soumis;

DE transmettre copie de la présente résolution à la RIEP, ainsi qu'aux villes de Varennes et de Saint-Amable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-035

**APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT –
DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – FIN DU FINANCEMENT
VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE**

ATTENDU QU'en date du 17 décembre 2021, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (ci-après la « RIPRSL ») s'est vu accorder une subvention de 377 000 \$ pour les exercices financiers compris entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2024, par le ministère de la Sécurité publique pour la mise en place d'un poste de sergent-détective coordonnateur en matière de violence conjugale (ci-après le poste de « sergent-détective »);

ATTENDU QUE le 1^{er} août 2024, cette subvention a été renouvelée pour un montant de 290 000 \$ pour les exercices financiers 2024-2025 et 2025-2026;

ATTENDU QUE le nombre de dossiers liés à la violence conjugale est en constante augmentation et que ces dossiers se complexifient, nécessitant ainsi l'implication de plusieurs intervenants;

ATTENDU QUE le sergent-détective participe activement à divers comités, notamment celui portant sur le filet de sécurité;

ATTENDU l'importance du rôle du sergent-détective dans l'accompagnement des victimes tout au long du processus d'enquête et lors des procédures judiciaires;

ATTENDU l'efficacité démontrée par le travail du sergent-détective, ainsi que l'expertise pointue qu'il a développée;

ATTENDU QUE les sergents-détectives sont devenus une référence incontournable pour la conduite des enquêtes en matière de violence conjugale;

ATTENDU QUE, malgré les retombées positives de ce projet sur le terrain, la RIPRSL a été informée de la fin du financement à compter du 31 mars 2026;

ATTENDU QUE la décision unilatérale du ministère de la Sécurité publique de mettre fin au financement de ce projet risque d'en compromettre sa pérennité;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'appuyer la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent dans ses démarches visant à demander au ministère de la Sécurité publique de réviser sa décision unilatérale relative au projet Violence Conjugale et Intrafamiliale et de maintenir le financement du poste de sergent-détective en matière de violence conjugale, conformément à la résolution CA-26-3032, adoptée par son conseil d'administration lors de sa séance ordinaire du 28 janvier 2026;

DE transmettre copie de la présente résolution à la RIEP, au ministre de la Sécurité publique, au ministre de la Justice, ainsi qu'aux députés locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-036

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT NUMÉRO 1 À L'ENTENTE DE GESTION – BIXI MONTRÉAL – ANNÉES 2026 À 2028

ATTENDU la résolution 25-404, adoptée le 1^{er} octobre 2025, par laquelle le conseil municipal a autorisé la conclusion de l'*Entente de gestion*, intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et Bixi Montréal, afin de confier à cet organisme la gestion des systèmes de vélos en libre-service sur son territoire, pour la période s'échelonnant du 13 novembre 2025 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette entente afin d'ajouter une station électrique, incluant 7 vélos électriques et 15 ancrages, ainsi qu'un panneau d'affichage publicitaire statique supplémentaire pendant cette même période, fournis par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

ATTENDU QUE l'article 11.3 de cette entente prévoit qu'aucune modification à la présente entente ne liera les parties, à moins d'avoir été faite par écrit et signée par les représentants dûment autorisés de chaque partie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

D'autoriser la conclusion de l'*Avenant numéro 1 à l'Entente de gestion*, à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Bixi Montréal, visant l'ajout d'une station supplémentaire, pour la période s'échelonnant du 13 novembre 2025 au 31 décembre 2028;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, cet avenant;

D'affecter une somme totale de 40 027 \$ provenant du Fonds vert, répartie comme suit :

- a) une somme de 20 027 \$, afin de financer les frais liés à cet avenant;
- b) une somme de 20 000 \$, afin de financer les travaux liés à l'implantation de la station supplémentaire;

DE modifier la résolution 25-404, adoptée le 1^{er} octobre 2025, en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-037

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT NUMÉRO 1 AU CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTRICE ADJOINTE REMPLAÇANTE AU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU la résolution 25-110, adoptée le 11 mars 2025, par laquelle le conseil municipal a autorisé la ratification du *Contrat d'emploi* à durée déterminée intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et madame Marie-Josée Roy, afin de retenir ses services à titre de directrice adjointe remplaçante au Service des loisirs, pour la période débutant le 24 février 2025 et prenant fin à la mi-mars 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce contrat de travail afin notamment d'en prolonger sa durée;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

D'autoriser la conclusion de l'*Avenant numéro 1 au Contrat de travail* à intervenir avec madame Marie-Josée Roy, afin de retenir ses services à titre de directrice adjointe remplaçante au Service des loisirs, portant désormais l'échéance de ce contrat au 31 décembre 2026;

D'autoriser monsieur Pierre Parent, directeur du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, cet avenant;

DE modifier la résolution 25-110, adoptée le 11 mars 2025, en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-038

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 9 janvier 2026 au 5 février 2026 :

▪ Liste F-2026-03	Chèques à ratifier	1 174 528,51 \$
▪ Liste F-2026-04	Comptes à payer	2 186 288,83 \$

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 9 janvier 2026 au 5 février 2026 apparaissant sur les listes F-2026-03 et F-2026-04;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-039

**RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES
MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES – EXERCICE
FINANCIER 2025**

ATTENDU QUE l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige qu'au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, le trésorier dépose devant le conseil de la municipalité un rapport sur le financement des partis politiques municipaux et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU le rapport préparé par le trésorier daté du 26 janvier 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE prendre acte du dépôt du *Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal – Exercice 2025*, daté du 26 janvier 2026;

DE transmettre copie de ce rapport au Directeur général des élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-040

**ATTRIBUTION – CONTRAT RELATIF À L'ACQUISITION DE LICENCES ANNUELLES
MICROSOFT 365 – ANNÉE 2026**

ATTENDU la résolution 25-071, adoptée le 11 février 2025, par laquelle le conseil municipal a attribué un contrat pour l'acquisition de licences annuelles Microsoft 365, pour la période s'échelonnant du 27 février 2025 au 26 février 2026;

ATTENDU QUE ce contrat viendra à échéance prochainement et que la Ville de Sainte-Julie a procédé à une recherche de prix pour l'acquisition de licences annuelles pour le logiciel Microsoft 365 pour l'année 2026;

ATTENDU QUE ces licences permettent notamment l'utilisation de la suite d'application de bureautique Microsoft Office, d'un système de courriels hébergé, d'outils de collaboration et de vidéoconférence, ainsi que la gestion des appareils mobiles, de l'authentification unique en nuage et la sécurité des accès;

ATTENDU que l'article 4.5.1 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* prévoit que la Ville peut accorder le contrat au fournisseur local dont le prix n'excède pas 10 % du prix le plus bas soumis par un fournisseur de l'extérieur, jusqu'à concurrence d'un écart ne pouvant excéder 5 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à l'acquisition de licences annuelles Microsoft 365, pour la période s'échelonnant du 27 février 2026 au 26 février 2027, à la société 9163-0970 Québec inc. (STR Micro), située au 1978, chemin du Fer-à-Cheval, bureau 100, Sainte-Julie, Québec, J3E 2T7, pour un montant total de 64 308,09 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix datée du 21 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-041

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – CONTRAT DE SERVICE EN CYBERSÉCURITÉ – ANNÉE 2026

ATTENDU la résolution 23-015, adoptée le 17 janvier 2023, par laquelle le conseil municipal a autorisé la conclusion du contrat *Commande en cybersécurité – Service de protection*, intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et la FQM Services, Coopérative de solidarité (ci-après « FQMS »), pour la période ferme s'échelonnant du 11 février 2023 au 10 février 2024;

ATTENDU QUE l'article 2.2 de ce contrat prévoit que ce dernier est automatiquement renouvelé à son échéance par des périodes consécutives et successives d'une année chacune, à moins que la Ville avise par écrit FQMS au moins trois mois préalablement à tout renouvellement de son intention de résilier la commande à son échéance;

ATTENDU la résolution 24-482, adoptée le 10 décembre 2024, par laquelle le conseil municipal a attribué ce contrat pour l'année 2025, à cette même coopérative de solidarité;

ATTENDU QUE l'article 573.3 alinéa 1 paragraphe 6 a) de la *Loi sur les cités et villes* permet l'octroi d'un contrat de gré à gré découlant de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel visant à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

ATTENDU QUE ce contrat viendra à échéance prochainement et que la Ville de Sainte-Julie a reçu un avis de renouvellement pour l'année 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser le renouvellement du contrat relatif aux services de protection en cybersécurité, pour la période s'échelonnant du 11 février 2026 au 10 février 2027, avec la FQM Services, Coopérative de solidarité, située au 57, route Campagna, local 201, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0, pour un montant total de 79 056,88 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément l'avis de renouvellement numéro IM-259010-00-2026-8292;

DE transmettre copie de la présente résolution à FQM Services, Coopérative de solidarité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-042

ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1353, LOT 1

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques pour réaliser des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues sur son territoire;

ATTENDU QUE les travaux débuteront le 4 mai 2026 et se tiendront sur une période de dix semaines continues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 23 janvier 2026 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 2 février 2026;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1353, lot 1, relatif aux travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Can-Inspec inc., située au 2315, rue de Versailles, bureau 301, Mascouche, Québec, J7K 0L3, pour un montant total de 164 913,82 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux termes et conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-043

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE BENOÎT – PROJET SI-26-279

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques pour réaliser les travaux de reconstruction de la chaussée de la rue Benoît;

ATTENDU QUE les travaux débuteront le 14 juin 2026 et se tiendront sur une période de cinq semaines continues;

ATTENDU QUE ce contrat prendra fin lorsque toutes les obligations prévues au contrat auront été exécutées à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 janvier 2026 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Alain Bourdages

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-26-279, relatif aux travaux de reconstruction de la chaussée de la rue Benoît, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Les Entreprises Michaudville inc., située au 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire, Québec, J3H 0M6, pour un montant total de 639 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux termes et conditions de sa soumission et du devis;

D'autoriser l'affectation d'un montant de 612 666,78 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté Pavage au financement de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-044

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR DIVERSES RUES –
PROJET SI-26-280, LOT 1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques pour réaliser des travaux de gainage de conduites d'aqueduc de 150 millimètres de diamètre sur diverses rues sur son territoire;

ATTENDU QUE les travaux débuteront le 4 mai 2026 et se tiendront sur une période de cinq semaines consécutives;

ATTENDU QUE ce contrat prendra fin lorsque toutes les obligations prévues au contrat auront été exécutées à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 janvier 2026 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-26-280, lot 1, relatif aux travaux de gainage d'aqueduc sur diverses rues, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Services d'infrastructures Vortex inc., située au 35, rue de Montgolfier, Boucherville, Québec, J4B 8C4, pour un montant total de 1 863 000 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux termes et conditions de sa soumission et du devis;

D'autoriser l'affectation d'un montant de 1 786 225,68 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté Pavage au financement de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-045

ADJUDICATION – RETRAIT DES SOLS EN PILE AU 1501, RUE NOBEL (2^e PARTIE – 8 350 m³) – PROJET SI-26-283, LOT 1

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques pour réaliser des travaux de retrait de sols en pile, soit d'un volume approximatif de 8 350 mètres cubes, au 1501, rue Nobel;

ATTENDU QUE les travaux débuteront le 16 février 2026 et se tiendront sur une période de quatre semaines continues;

ATTENDU QUE ce contrat prendra fin lorsque toutes les obligations prévues au contrat auront été exécutées à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 février 2026 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Bourdages
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-26-283, lot 1, relatif aux travaux de retrait de sols en pile au 1501, rue Nobel (2^e partie), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Excavations Darche inc., située au 7001, rue Jean-Baptiste-Many, bureau 101, Chambly, Québec, J3L 1W8, pour un montant total de 441 436,71 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux termes et conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-046

ADJUDICATION – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES – PROJET SI-26-278, LOT 1

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques pour réaliser des travaux de marquage de chaussées à divers endroits sur son territoire;

ATTENDU QUE ce contrat est d'une durée de deux années fermes, pour la période débutant à compter de l'octroi du contrat et prendra fin lorsque toutes les obligations prévues au contrat pour l'année 2027 auront été exécutées à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE les travaux débuteront au printemps et devront être terminés au plus tard le 23 juin de chaque année prévue au contrat;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 23 janvier 2026 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-26-278, lot 1, relatif aux travaux de marquage de chaussées, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., située au 1, rue de Dieppe, Candiac, Québec, J5R 0G4, pour un montant total de 348 412,73 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux termes et conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-047

ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2026 ET EN OPTION POUR L'ANNÉE 2027 – PROJET SA-25-60

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2026 et en option pour l'année 2027;

ATTENDU QUE ce contrat est d'une durée d'une année ferme, pour la période débutant à compter de l'octroi du contrat et prenant fin le 31 décembre 2026, avec possibilité de prolongation pour une année supplémentaire optionnelle s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 janvier 2026 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SA-25-60, relatif à la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2026, excluant le transport, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Asphalte Nord Sud inc., située au 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire, Québec, J3H 0M6, pour un montant total de 134 233,31 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux termes et conditions de sa soumission et du devis;

DE se réserver le droit de se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat SA-25-60, pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027, au montant de 134 233,31 \$, toutes taxes comprises, conformément au bordereau de soumission pour cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-048

ATTRIBUTION – SERVICES D’ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATIONS DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PROJET SA-26-01

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une recherche de prix pour retenir les services d’une firme pour effectuer l’entretien préventif et des réparations aux systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage de ses bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE ce contrat débute le 1^{er} mars 2026 et prendra fin le 28 février 2027;

ATTENDU QUE ce contrat prévoit également une enveloppe budgétaire de 30 000 \$, avant taxes, pour l’achat de pièces et de matériaux nécessaires à la prestation de services;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Alain Bourdages

RÉSOLU :

D’attribuer le contrat SA-26-01, relatif aux services d’entretien préventif et de réparations des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux, à la société Climatisation E.C.L. inc. (ECL Mécanique), située au 1219-C, rue Principale, Sainte-Julie, Québec, J3E 0C3, pour un montant total de 94 602,58 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l’offre de services révisée datée du 28 janvier 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-049

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS D’UN LABORATOIRE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES SOLS DANS LE CADRE DE FUTURS TRAVAUX D’AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DE POMPIERS – PROJET R-1319, LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une recherche de prix pour retenir les services professionnels d’un laboratoire pour réaliser une étude géotechnique et environnementale des sols dans le cadre de futurs travaux à sa caserne de pompiers;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Alain Bourdages

RÉSOLU :

D’attribuer le contrat R-1319, lot 2, relatif aux services professionnels d’un laboratoire pour une étude géotechnique et environnementale des sols dans le cadre de futurs travaux de la caserne de pompiers, à la société Englobe Corp., située au 100, rue Jean-Coutu, bureau 101, Varennes, Québec, J3X 0E1, pour un montant total de 30 925,98 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l’offre de services datée du 2 février 2026;

D'autoriser madame Karine St-Arnaud, chargée de projets au Service des infrastructures et gestion des actifs, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le *Contrat de services professionnels* à intervenir avec cette société dans le cadre du présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-050

ATTRIBUTION – ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE – PROJET SA-25-68

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une recherche de prix pour effectuer l'acquisition et l'installation d'équipements de sécurité routière;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-25-68, relatif à l'achat et à l'installation d'équipements de sécurité routière, à la société Trafic innovation inc., située au 226, rue Roy, Saint-Eustache, Québec, J7R 5R6, pour un montant total de 44 393 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix révisée en date du 5 février 2026;

DE financer cette dépense et les frais afférents au montant total de 42 271,68 \$, taxes nettes, par le fonds de roulement et de rembourser ce dernier en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, à compter de l'exercice financier 2027;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-051

RECONDUCTION – ANNÉE OPTIONNELLE – SERVICES DE BALAYAGE ET NETTOYAGE DES RUES – PROJET SA-25-05

ATTENDU la résolution 25-077, adoptée le 11 février 2025, par laquelle le conseil municipal a octroyé le contrat SA-25-05 relatif aux services de balayage et nettoyage des rues à la société Les Entreprises Myrroy inc., pour la période s'échelonnant du 12 février 2025 au 31 décembre 2025, avec possibilité de reconduction pour une année additionnelle optionnelle, aux mêmes termes et conditions que celles fixées lors de la période ferme du contrat;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de reconduire ce contrat pour la période s'échelonnant rétroactivement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Alain Bourdages
APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

DE reconduire, pour l'année 2026, le contrat SA-25-05 relatif aux services de balayage et nettoyage de rues, attribué à la société Les Entreprises Myrroy inc., conformément à la résolution 25-077, adoptée le 11 février 2025, soit pour la période s'échelonnant rétroactivement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, pour un montant total de 55 770,92 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément au bordereau de prix daté du 27 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-052

APPROBATION – LISTE DES PROVISIONS POUR LES CONTRATS ATTRIBUÉS OU ADJUGÉS (PROJETS R-1353, LOT 1 / SI-26-279 / SI-26-280, LOT 1 / SI-26-283, LOT 1)

ATTENDU les contrats attribués ou adjugés lors de la présente séance;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ces projets, des dépenses imprévues aux bordereaux de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'approuver la *Liste des provisions pour les contrats attribués ou adjugés*, datée du 6 février 2026, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense à l'égard d'un projet mentionné à cette liste;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-053

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ 2024-2028) – VERSION 1 AMENDÉE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 25-474

ATTENDU la résolution 25-474, adoptée le 18 novembre 2025, par laquelle le conseil municipal a notamment approuvé le contenu de la version 1 de la programmation de travaux dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)* et en a autorisé sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'apporter certaines modifications à cette programmation, afin de regrouper certains projets qui y sont inscrits et de revoir l'ordre de priorité accordé à certains d'entre eux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028* (ci-après « le Guide »);

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce Guide pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Alain Bourdages

RÉSOLU :

DE décréter que la Ville de Sainte-Julie s'engage à ce qui suit :

- à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2024-2028;
- à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la version 1 amendée de la programmation de travaux jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE modifier la résolution 25-474, adoptée le 18 novembre 2025, en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-054

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveaux international, national et provincial;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité prévus au *Volet 2 - Soutien à l'excellence* de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Jayden Laporte	2 ^e Coupe Québec de gymnastique artistique masculine (GAM)	Gymnastique	150 \$
Naïla Laporte	2 ^e Coupe Québec de gymnastique artistique féminine (GAF)	Gymnastique	150 \$
Naïla Laporte	Championnats canadiens de gymnastique artistique féminine (GAF)	Gymnastique	300 \$
Audrey-Anne Daudelin	Championnats de patinage STAR 2025	Patinage artistique	150 \$
Lolyta Péloquin	Championnat du monde de ringuette 2025 U18	Ringuette	500 \$
Zalic Tremblay	Tournoi international U12 "Top 10/12"	Tennis	500 \$
TOTAL			1 750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-055

AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE ET DE L'ARÉNA – ANNÉE 2026

ATTENDU la résolution 12-143, adoptée le 13 mars 2012, par laquelle le conseil municipal a autorisé la conclusion du *Protocole d'entente* intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ »), concernant l'utilisation de la piscine intérieure;

ATTENDU QUE les articles 4.3 et 6.3 de ce protocole prévoient notamment un soutien financier de la Ville, indexé selon l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, afin d'assurer le maintien des activités aquatiques abordables pour la clientèle jeunesse et de payer les dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment, de même qu'aux frais de financement de l'immeuble;

ATTENDU la résolution 15-268, adoptée le 5 mai 2015, par laquelle le conseil municipal a autorisé la conclusion du *Protocole d'entente* intervenu avec le CCSSJ, concernant l'utilisation de l'aréna;

ATTENDU QUE les articles 6 et 7 de ce protocole prévoient notamment que dans l'éventualité où le CCSSJ a besoin d'un soutien financier de la Ville pour ses activités, ce dernier doit soumettre sa demande au plus tard le 30 septembre de l'année précédente et les parties s'engagent à discuter des modalités de ce soutien;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du CCSSJ concernant les besoins de la piscine intérieure et de l'aréna, datée du 18 décembre 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Bourdages
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie au montant total de 1 186 455,44 \$, lequel est réparti comme suit :

- un montant de 358 384 \$, afin d'offrir des activités aquatiques abordables pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie;
- un montant de 279 178 \$, afin de soutenir financièrement le CCSSJ dans le cadre de ses projets d'immobilisation relatif à la piscine intérieure;
- un montant de 232 471 \$, afin de compenser les pertes de revenus d'opération découlant de la tarification préférentielle accordée aux activités jeunesse à l'aréna;
- un montant de 186 096 \$, afin de soutenir financièrement le CCSSJ dans le cadre de ses projets d'immobilisation relatif à l'aréna;
- un montant de 130 326,44 \$, afin de soutenir financièrement le CCSSJ quant aux frais d'intérêts liés à l'agrandissement du complexe sportif-piscine, ainsi qu'à la réfection de la toiture de l'aréna.

DE verser cette aide financière en trois (3) versements, selon les modalités suivantes :

- le premier représentant 50 % du montant total accordé, suivant l'adoption de la présente résolution;
- le second représentant 25 % du montant total accordé, avant le 15 avril 2026;
- le troisième, correspondant au solde de 25 %, avant le 15 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-056

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE SAINTE-JULIE – ANNÉE 2026

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de fonctionnement de la part de l'organisme Association de propriétaires de chiens de Sainte-Julie pour la tenue de ses activités en 2026;

ATTENDU QUE la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal* prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du *Volet 1 - Soutien au fonctionnement des organismes mandatés de la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de fonctionnement au montant total de 2 000 \$ à l'organisme Association de propriétaires de chiens de Sainte-Julie, pour l'année 2026, dans le cadre du Volet 1 de la politique précitée, afin de bonifier son offre d'activités et d'assurer la gestion du parc canin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-057

AUTORISATION DE SIGNATURE – AIDE FINANCIÈRE – LES AMIS-SOLEILS DE ST-BRUNO – ENTENTE OFFICIELLE DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS ADAPTÉS – ANNÉE 2026

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif Les Amis-Soleils de St-Bruno offre des services de loisirs spécialisés s'adressant à des jeunes de 5 ans et plus ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme et/ou d'autres troubles associés;

ATTENDU QUE plus précisément, cet organisme offre des activités de loisirs (répit de jour), un camp de jour en période estivale, ainsi qu'un programme visant le maintien des acquis destiné aux participants âgés de 21 ans et plus;

ATTENDU QUE Les Amis-Soleils de St-Bruno désire conclure une *Entente officielle de participation aux activités de loisirs adaptés*, pour la période s'échelonnant rétroactivement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, avec la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie devra verser une contribution financière de 500 \$ pour chaque participant julievillois inscrit à l'une ou l'autre des activités dispensées par l'organisme, afin de permettre à ce dernier d'offrir ses services de loisirs adaptés;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser la conclusion de l'*Entente officielle de participation aux activités de loisirs adaptés*, à intervenir entre Les Amis-Soleils de St-Bruno et la Ville de Sainte-Julie, pour la période s'échelonnant rétroactivement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, telle que soumise;

D'autoriser monsieur Luc Brassard, directeur du Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-058

ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire intégrer une œuvre d'art public à proximité du futur pavillon situé au parc Edmour-J.-Harvey;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet d'octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à la conception et la réalisation d'une œuvre d'art public au parc Edmour-J.-Harvey à monsieur Vincent Lussier, pour un montant total de 84 137,00 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément au dossier de présentation de l'œuvre « Pêcher le soleil »;

D'autoriser monsieur Luc Brassard, directeur du Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le *Contrat de conception et de réalisation d'une œuvre d'art public au parc Edmour-J.-Harvey*, ainsi que tout autre document afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-059

ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICE – TRAVERSE DE L'ÉPOUVANTE – ÉDITION 2026

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire retenir les services d'une firme spécialisée pour assurer l'animation de l'édition 2026 de la Traversée de l'épouvante, laquelle se tiendra le 24 octobre 2026;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet d'octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à l'animation de l'édition 2026 de la *Traversée de l'épouvante*, à la société Animation Concept inc., située au 145, chemin des Patriotes Est, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 4J3, pour un montant total de 36 792 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de services datée du 2 février 2026;

D'autoriser monsieur Luc Brassard, directeur du Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de service à intervenir entre les parties relativement au présent mandat et tout autre document afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-060

ATTRIBUTION – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN – LOGICIEL SIRSIDYNIX – ANNÉE 2026

ATTENDU QUE l'article 573.3 alinéa 1 paragraphes 6 a) et 9 de la *Loi sur les cités et villes* permet l'octroi d'un contrat de gré à gré découlant de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel visant à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants et dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

ATTENDU la résolution 25-070, adoptée le 11 février 2025, par laquelle le conseil municipal a attribué le contrat de service d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèque, pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, à la société SirsiDynix (Canada) inc.;

ATTENDU QUE ce contrat est venu à échéance et que la Ville de Sainte-Julie a reçu la facture pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à l'entretien et au soutien pour l'utilisation du logiciel SirsiDynix, pour la période s'échelonnant rétroactivement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, à la société SirsiDynix (Canada) inc., située au 421, 7^e Avenue SW, bureau 4000, Calgary, Alberta, T2P 4K9, pour un montant total de 35 024,97 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à la facture numéro INV20839, datée du 24 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-061

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES – PROJET CINÉ-CLUB SAINTE-JULIE – ANNÉE 2026

ATTENDU la résolution 18-496, adoptée le 11 septembre 2018, par laquelle le conseil municipal a notamment adopté la *Politique culturelle* de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la résolution 20-096, adoptée le 11 février 2020, par laquelle le conseil a adopté le *Programme de subvention de soutien aux initiatives culturelles*, lequel découle du *Plan d'action 2019-2023 de la Politique culturelle*;

ATTENDU la résolution 23-413, adoptée le 17 octobre 2023, par laquelle le conseil a notamment adopté le *Plan d'action 2024-2028 de la Politique culturelle*;

ATTENDU que les julievillois ont été invités à soumettre des projets culturels, lesquels ont ensuite été analysés par le comité de la politique culturelle et de sélection des œuvres d'art publics;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administration du 9 février 2026;

Il est PROPOSÉ par Mme Edith Lalanne
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière d'un montant total de 8 000 \$ à l'organisme Diffusion D'Youville pour la tenue de quatre projections dans le cadre du projet *Ciné-Club Sainte-Julie*, et ce, selon les modalités suivantes:

- l'octroi de cette aide financière est conditionnel à la constitution d'un organisme à but non lucratif (OBNL) avant la date prévue pour la première projection;
- un premier versement représentant 75 % du montant accordé sera effectué une fois la constitution de l'organisme complétée;
- le second versement, correspondant au solde de 25 %, sera versé après la réception d'une reddition de comptes déposée à la suite de la réalisation complète du projet, le tout conformément à la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-062

RÉSILIATION – PROTOCOLE D'ENTENTE RÉGISSANT L'UTILISATION DE LA PISCINE AU PARC JULES-CHOQUET – CLUB DE NATATION SAMAK DE BROSSARD INC.

ATTENDU la résolution 16-277, adoptée le 3 mai 2016, par laquelle le conseil municipal a autorisé la conclusion du *Protocole d'entente régissant l'utilisation de la piscine au parc Jules-Choquet*, intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Club de natation Samak de Brossard inc., lequel a été signé en date du 18 mai 2016;

ATTENDU QUE l'article 8 de ce protocole prévoit que celui-ci est d'une durée de cinq ans, se terminant le 3 mai 2021, avec possibilité de renouvellement automatique à son échéance, par période successive d'un (1) an, sauf si l'une ou l'autre des parties avise, par écrit, l'autre partie de son intention d'y mettre fin;

ATTENDU QUE les parties désirent, d'un commun accord, mettre fin au présent contrat en raison d'une nouvelle entente devant intervenir entre les parties avant le 24 juin 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 février 2026;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE résilier le *Protocole d'entente régissant l'utilisation de la piscine au parc Jules-Choquet*, intervenu en date du 18 mai 2016 entre la Ville de Sainte-Julie et le Club de natation Samak Brossard inc., à compter de la date de signature du nouveau protocole par les parties;

DE transmettre copie de la présente résolution au Club de natation Samak Brossard inc., laquelle agit à titre de préavis de résiliation, conformément à l'article 8 du présent protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-063

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des projets suivants, tels que soumis au comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2026 :

- demande de **PIIA 26-01** pour les plans-concept d'affichage (remplacement du plastique de l'enseigne existante sur le bâtiment) pour le salon de barbier « Les Audacieux – Salon pour homme », situé au **1791, rue Principale, local 5**, préparés par la société Xénon Enseignes & Éclairage inc., datés du 1^{er} décembre 2025, conformément à la résolution 555.2.26;
- demande de **PIIA 26-02** pour les plans-concept de construction (ajout d'un étage, ayant une superficie de 31 mètres carrés, au-dessus du garage attenant) pour la résidence unifamiliale isolée située au **487, rue des Fauvettes**, préparés par la société Les Plans Architectura, reçus en date du 27 novembre 2025, conformément à la résolution 555.3.26;
- demande de **PIIA 26-03** pour les plans-concept d'affichage (enseigne électronique du menu pour le service au volant) pour le commerce « Second Cup », situé au **1800, chemin du Fer-à-Cheval, local 102**, préparés par la firme Pride Signs, datés du 7 avril 2022, conformément à la résolution 555.4.A.26, et ce, conditionnellement à ce que le commerçant s'assure d'avoir un affichage conforme aux exigences à cet effet prévues par la *Charte de la langue française*;

DE prévoir que cette résolution autorisant la délivrance du permis pour ces projets soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction;

DE modifier le troisième alinéa du dispositif de la résolution 25-030, adoptée le 14 janvier 2025, portant sur la demande **PIIA-24-101**, autorisant les plans-concept d'aménagement paysager et de réaménagement du stationnement ainsi que les modifications apportées aux plans-concept de rénovation du bâtiment situé au **2181, rue Nobel** (ACQ), afin de prévoir que la délivrance du permis pour ce projet est assujettie à une période de validité de vingt-quatre mois débutant à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-064

RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE l'article 9 du *Règlement 728 relatif au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne* prévoit que le premier mandat accordé à un membre non permanent ne peut excéder deux ans, lequel mandat peut ensuite être renouvelé à deux reprises, pour une durée de deux années chacun;

ATTENDU QUE les seconds mandats de mesdames Snejana Stratieva et de Marie-Pierre Giroux à titre de membres siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme se sont terminés le 1^{er} septembre 2025;

ATTENDU QUE ces membres désirent renouveler leur mandat;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE renouveler les mandats de mesdames Snejana Stratieva et Marie-Pierre Giroux à titre de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme pour une période additionnelle de deux (2) ans chacune, débutant rétroactivement en date du 2 septembre 2025 et prenant fin le 1^{er} septembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-065

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1240-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1240 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS

Avis de motion est donné par Mme Josée Marc-Aurèle que le *Règlement 1240-2 modifiant le Règlement 1240 sur la gestion contractuelle relativement à diverses dispositions* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1240-2 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

26-066

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1357 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR UNE PORTION DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE PRINCIPALE, INCLUANT LEUR INTERSECTION, AINSI QUE DES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 6 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 6 800 000 \$

Avis de motion est donné par M. Sylvain Dubuc que le *Règlement 1357 décrétant la réalisation de travaux de réfection des infrastructures sur une portion du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue Principale, incluant leur intersection, ainsi que des frais contingents pour un montant de 6 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 6 800 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1357 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

26-067

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-131 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE « 6931 SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE CONTENANT CONSIGNÉ » À LA LISTE DES USAGES PERMIS DE LA CLASSE C2 COMMERCE DE DÉTAIL ET DE SERVICES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101*, afin d'ajouter, à la sous-classe *C223 – Autres services* de la classe d'usages *C2 – Commerce de détail et de services*, l'usage « 6931 Service de récupération de contenant consigné »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2026, par l'entremise de la résolution 26-022;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 9 février 2026, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement 1101-131 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter l'usage « 6931 Service de récupération de contenant consigné » à la liste des usages permis de la classe C2 Commerce de détail et de services*;

DE transmettre une copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-068

ADOPTION – RÈGLEMENT 1356 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QUE l'article 50 de la *Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal* (LQ 2025, c. 33) reporte l'obligation de révision du code d'éthique et de déontologie au plus tard le 1^{er} mai suivant toute élection générale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, par l'entremise de la résolution 26-023;

ATTENDU QU'un avis public a été donné conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, en date du 29 janvier 2026;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1356 relatif au code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Ville de Sainte-Julie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 14 JANVIER 2026

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré le 14 janvier 2026 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 9 février 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de la réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire CCU tenue le 14 janvier 2026, tel que soumis.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU QUE l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé ou fonctionnaire qui est un salarié au sens du *Code du travail*, ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil municipal suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente résolution.

MOUVEMENT DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Alexandra Petrari	Régulier	Agent de bureau à secrétaire de direction (remplacement)	2026-01-26
Suzanne D'Amours	Régulier	Commis à la bibliothèque temps partiel à agent de bureau (remplacement)	2026-02-09

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- Monsieur le maire et les membres du conseil sont invités à prendre la parole, chacun leur tour, afin de s'adresser aux Julievillois.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal procède à la période de questions en répondant aux questions des personnes présentes dans la salle, à celles reçues par le clavardage, ainsi qu'à celles écrites reçues à l'avance.

Le vidéo de cette séance du conseil peut être visionné à l'endroit suivant :
<https://www.saintejulie.ca/administration/seances-publiques>.

26-069

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Crystel Poirier
Greffière adjointe